

Ville d' **ANTONY**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2014

Le 25 septembre 2014, à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 19 septembre 2014, s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Yves SENANT.

ETAIENT PRESENTS : M. SENANT, M. LE BOURHIS, Mme BERGEROL, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme COTTENCEAU, M. SERIN, Mme SANSY, Mme SCHLIENGER, M. LEGRAND, Mme PRECETTI, M. CHARRIEU, Mme BETOUATI, M. FOUQUET, Mme LEON, M. LE LAMER, M. OLLIVRY, Mme QUINZIN, Mme LEMMET, M. LIMBORG, Mme MESSAOUDI, M. VOULDOUKIS, Mme AGUILAR, Mme FAURET, M. NEHME, Mme BENOIT, Mme GENEST, M. GOULETTE, M. CELESTIN, Mme CORNAT, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme LAJEUNIE, M. DURIEZ, M. AIT-OUARAZ, M. HUBERT, Mme CHARRIER, Mme HAGEL, M. FEUILLADE, M. RUFAT, Mme DELPECH, M. MEUNIER, M. ARIPIA, Mme LE BRIS.

ETAIENT REPRESENTES : M. MARTIN, Mme MACIEIRA-DUMOULIN, M. ADDA, Mme COVI

M. PASSERON est désigné comme secrétaire.

TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ADOPTION D'UN CONTRAT DE SERVICE CONTACT EVERYONE AVEC LA SOCIETE ORANGE BUSINESS SERVICES POUR UN MONTANT ANNUEL DE 3 004 EUROS HT POUR L'ENVOI DE SMS AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES. (11/06/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LIGNE DE MIRE POUR L'ORGANISATION DE STAGES DE DANSE URBAINE DU 30 JUIN AU 4 JUILLET 2014 AU COMPLEXE SPORTIF ERIC-TABARLY POUR UN MONTANT DE 650 EUROS TTC. (13/06/2014)
- ADOPTION DE DEUX CONVENTIONS ENTRE L'ASSOCIATION LE GOLF DE L'YVETTE ET LA VILLE D'ANTONY POUR L'ORGANISATION DE TROIS DEMI-JOURNEES GOLF DANS LE CADRE DES STAGES DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 086 EUROS. (17/06/14)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE AU PAYS DES KANGOUROUS POUR LA LOCATION DE « TIR AU BUT AVEC FRONTON » DANS LE CADRE DU RAID AVENTURE ORGANISE PAR LA VILLE D'ANTONY LES 21 ET 22 JUIN 2014 POUR UN MONTANT DE 720 EUROS. (17/06/14)
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE SUPERVISION POUR LA CAPTATION SUR ECRANS GEANTS DU SOCIETE DE CORNEILLE LE 28 JUIN 2014 POUR UN MONTANT DE 11 400 EUROS TTC. (12/06/14)
- ADOPTION DE LA CONVENTION PASSEE AVEC PYRENEES AVENTURES NOUVELLES POUR L'ORGANISATION DE PRESTATIONS DE CANYONING DANS LE CADRE DES SEJOURS GLISSE AU PAYS BASQUE DURANT LES MOIS DE JUILLET ET AOUT 2014 POUR UN MONTANT DE 2 912.00 EUROS TTC. (20/05/14)
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE CONTROLES EXTERIEURS ET ETUDES GEOTECHNIQUES DES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA VILLE D'ANTONY A LA SOCIETE RINCENT BTP SANS MONTANT MINIMUM ET POUR UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 150 000 EUROS HT. (02/06/14)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR UN MONTANT DE 20 000 000 EUROS. (06/06/14)
- CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES POUR LE SEJOUR ITINERANT GLISSE AU PAYS BASQUE D'AOUT 2014 ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE D'ANTONY. (06/05/14)
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DANS DIVERS SITES DE LA VILLE D'ANTONY (PROCEDURE ADAPTEE) A LA SOCIETE PLASTALU SAS POUR UN MONTANT DE 1 297 303.70 EUROS HT. (19/06/14)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (C.P.I.E.) DE GATINE POITEVINE, POUR L'ACCUEIL D'UN SEJOUR ORGANISE PAR LA VILLE D'ANTONY POUR LA STRUCTURE NOUVEAU SOUFFLE POUR UN MONTANT DE 4 131 EUROS. (18/06/14)
- ADOPTION D'UN AVENANT AVEC LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (SNCF) POUR LA PRESTATION AUTOCAR LIEE AU TRANSFERT DE SEJOUR LA FROMENTIERE AU MOIS DE JUILLET 2014 POUR UN MONTANT DE 2 058.50 EUROS TTC. (17/06/14)
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION IL MONSTRO POUR L'ORGANISATION D'UN CINE-CONCERT EN DATE DU 24 JUIN 2014 POUR UN MONTANT DE 450 EUROS TTC. (20/06/2014)
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE JACQUES COUTURIER ORGANISATION POUR L'ORGANISATION DU FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2014 POUR UN MONTANT DE 12 999.60 EUROS TTC. (20/06/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AGEFA POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE. (08/08/14)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU CENTRE DE KERJOUANNO PASSEE AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ANTONY MOYENNANT 32 EUROS PAR JOUR ET PAR PERSONNE ET 105 EUROS DE TRANSPORT. (04/06/2014)
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 DE TRANSFERT AU CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL ORPLUS DE GESTION DES ORGANIGRAMMES AVEC LA SOCIETE PRYMER SANS INCIDENCE FINANCIERE. (23/06/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION RURALE ET TOURISTIQUE DU MONT D'OR (A.R.T.M.O.) POUR L'ACCUEIL D'UN SEJOUR ORGANISE PAR LA VILLE D'ANTONY POUR LA STRUCTURE NOUVEAU SOUFFLE POUR UN MONTANT DE 8 307 EUROS. (25/06/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES DEPARTEMENTS DE PARIS ET DES HAUTS DE SEINE POUR LA GESTION DES PARCS DES SPORTS DE PUTEAUX ET D'ANTONY ET L'ARCHERIE CLUB D'ANTONY POUR LA MISE A DISPOSITION DE TERRAIN DE SPORT AU PARC DES SPORTS DE LA GRENOUILLERE POUR UN MONTANT DE 100 EUROS. (30/06/2014)
- ADOPTION D'UN AVENANT AVEC LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (SNCF) POUR UNE PRESTATION BAGAGES PORTE A PORTE LIEE AUX SEJOURS GLISSE AU PAYS BASQUE DURANT LES MOIS DE JUILLET ET AOUT 2014 POUR UN MONTANT DE 390 EUROS. (30/06/2014)
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SIS 6 AVENUE LEON HARMEL- LOT RDC 5 AVEC LA SOCIETE OMEGATEL AFIN DE PRENDRE EN COMPTE LA MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL. (02/07/2014).
- ADOPTION D'UNE CONVENTION CONCERNANT L'INTERVENTION A TITRE GRATUIT D'UN ACCOMPAGNEMENT SPECIALISE DE L'UNITE D'ACCOMPAGNEMENT PREAUT DANS LE CADRE D'UN ACCUEIL D'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP SUR LE CENTRE DE LOISIRS MATERNEL DU PARC HELLER. (03/07/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION YOGIN'S CLUB RAYMOND BELVAL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015. (08/07/2014)
- ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS DU CLOS/COUVERT DU GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON PASSE AVEC LE GROUPEMENT ARTIBAL / RENE CUILHE / CHAMBROY / ECOVI / CALVIAC-BLATIER POUR UN MONTANT DE 152 450 EUROS HT. (16/07/2014)
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE DIVERS SITES PASSE AVEC LA SOCIETE PLASTALU POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 22 110 EUROS HT. (16/07/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC LA SOCIETE INVEST POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ENSEMBLE DE BUREAUX DE 130 M² ET D'ENTREPOTS DE 1 744 M² SIS 17 RUE MARCELIN BERTHELOT POUR UNE REDEVANCE MENSUELLE DE 6 475.31 EUROS ET 916.06 EUROS DE CHARGES MENSUELLES. (21/07/2014)
- ADOPTION D'UN AVENANT N°5 AU MARCHE DE TRAVAUX AVEC LA SOCIETE AFILEC POUR LES TRAVAUX D'ELECTRICITE ET DE DEPANNAGE DANS DIVERS BATIMENTS DE LA VILLE AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 200 000 EUROS HT A 230 000 EUROS HT. (22/07/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ASTI POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE. (08/08/14)
- ATTRIBUTION D'UN MARCHE DE TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES DE LA VILLE D'ANTONY AVEC LA SOCIETE STI - SOCIETE TOPOGRAPHIE INFORMATIQUE SANS MONTANT MINIMUM ET AVEC UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 60 000 EUROS HT. (31/07/2014)
- ADOPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE DU MATERIEL DE LA FETE DE LA MUSIQUE 2014 POUR LE CONCERT DE CORNEILLE AVEC LE CABINET GRAS SAVOYE REPRESENTANT LA COMPAGNIE ALBINGIA POUR UN MONTANT DE 4 130 EUROS. (22/07/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION GUILLEBAUD POUR TOUS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015. (03/09/2014).
- ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS AUX ABORDS DU COMPLEXE SPORTIF DANS LE QUARTIER LA FONTAINE A ANTONY - 2 LOTS : (06/08/2014)
 - LOT N°1- Voirie et réseaux divers- au groupement COLAS IDFN / MINERAL SERVICE pour un montant de 1 434 749.50 euros HT.
 - LOT N°2- Espaces verts- à la société ID VERDE pour un montant de 451 124.70 euros HT.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC SMEAG- BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DES BOUCLES DE SEINE- POUR L'ACCUEIL DE SEJOURS ORGANISES PAR LA VILLE D'ANTONY POUR LES CENTRES MUNICIPAUX DE LOISIRS PENDANT L'ETE 2014 POUR UN MONTANT DE 4 078 EUROS. (31/07/14)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015. (07/08/14)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION RELAIS MINI-SCHOOLS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015. (07/08/14)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AFRIQUE CONSEIL POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE QUATRE SALLES DE L'ESPACE DU NOYER DORE. (08/08/14)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION BIEN VIVRE ENSEMBLE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE. (08/08/14)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE ET DE L'ECOUTE DU NOYER DORE. (08/08/14)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE. (08/08/14)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FEMMES RELAIS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE DEUX SALLES DE L'ESPACE DU NOYER DORE. (08/08/14)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FRANÇAIS POUR TOUS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE SIX SALLES DE L'ESPACE DU NOYER DORE. (08/08/14)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NOUVELLES DIMENSIONS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE CINQ SALLES DE L'ESPACE DU NOYER DORE. (08/08/14)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS COMITE D'ANTONY POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE. (08/08/14)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION ALCOOLIQUES ANONYMES D'ILE DE FRANCE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE. (12/08/14)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC LA CPAM DES HAUTS DE SEINE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE. (12/08/14)
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 14 JANVIER 2014 A CONCLURE AVEC LORRAINE BOILLY SEXOLOGUE POUR SON INTERVENTION DANS LE CADRE DES PARCOURS DE FORMATION DES FEMMES POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 400 EUROS TTC. (12/08/14)
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC SOANDUS PRODUCTIONS POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 4 OCTOBRE 2014 POUR UN MONTANT DE 6 330 EUROS TTC. (12/08/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ENSEMBLE DE BUREAUX DE 50.50 M² ET D'ENTREPOTS DE 455 M² SIS 4 AVENUE FRANCOIS ARAGO AU PROFIT DE LA SOCIETE KOOL-BOX POUR UNE REDEVANCE MENSUELLE DE 1 853.34 EUROS ET 547.08 EUROS DE CHARGES MENSUELLES. (25/08/14)
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES GROUPES SCOLAIRES VELPEAU ET LES RABATS POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES ET EN SITUATION DE HANDICAP- 9 LOTS. (25/08/2014)
 - LOT N°1 -Démolition/Gros œuvre- Revêtements de façades- Aménagements extérieurs/VRD- à la société AMT pour un montant de 647 959.08 euros HT
 - LOT N°2 -Etanchéité- déclaré infructueux
 - LOT N°3 -Menuiseries extérieures- Serrurerie/Métallerie- à la société AMT pour un montant de 220 715.76 euros HT
 - LOT N°4 -Menuiseries intérieures- à la société VIGIER pour un montant de 49 980.00 euros HT
 - LOT N°5 -Cloisons- Faux plafonds- Carrelage/Faïence- Revêtement de sols souples- Peinture- à la société AMT pour un montant de 118 307.89 euros HT
 - LOT N°6 -Signalétiques- à la société ABSCISSE SIGNALETIQUE pour un montant de 105 600.60 euros HT
 - LOT N°7 - Ascenseurs- à la société KONE pour un montant de 69 623.16 euros HT
 - LOT N°8 - Ventilation- Plomberie- Sanitaires- Chauffage- à la société SERTH pour un montant de 101 661.87 euros HT
 - LOT N°9 - Electricité courants forts/courants faibles- à la société AFILEC pour un montant de 115 451.20 euros HT.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CONCESSION PUBLICITAIRE AVEC LA SOCIETE MEDIAVISION ET JEAN MINEUR AFIN DE CONCEDER LA COMMERCIALISATION DE LA PUBLICITE NATIONALE DE BANDES ANNONCES ET SPOTS 3D SOUS FORME NUMERIQUE AU CINEMA LE SELECT MOYENNANT LE VERSEMENT AU PROFIT DE LA VILLE DE 33.33% DE LA RECETTE PUBLICITAIRE. (01/08/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ENSEMBLE DE BUREAUX DE 79 M² SIS 6 AVENUE LEON HARMEL AVEC LA SOCIETE THE DSTOCK.COM MOYENNANT UNE REDEVANCE MENSUELLE DE 526.66 EUROS ET 131.66 EUROS HT DE CHARGES MENSUELLES. (02/09/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DU CIRCUIT DE PREVENTION ROUTIERE SIS ANGLE RUE GEORGES SUANT – RUE ADOLPHE PAJEAUD A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015. (02/09/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LIGNE DE MIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015. (02/09/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DINAMIC MEDIATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015. (02/09/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX DU CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS PAUL ROZE ET DE LA SALLE DU FOYER SOLEIL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CERCLE TAI JI QUAN DE LA TRADITION CHEN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015. (02/09/2014)
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 5 FEVRIER 2013 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LA DELEGATION D'ANTONY DE LA CROIX ROUGE FRANCAISE CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE SUBSTITUTION AFIN D'ENTREPOSER DU MATERIEL PENDANT DES TRAVAUX DANS LE LOCAL PRINCIPAL. (02/09/2014)
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES POUR LE CENTRE DE KERJOUANNO POUR UN MONTANT DE 440.46 EUROS TTC. (02/09/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ANCIENNE MAIRIE ANNEXE LA FONTAINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LYRICUS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015. (04/09/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE CINEMA LE REX DE CHATENAY MALABRY AFIN D'INSCRIRE LE CINEMA LE SELECT AU SEIN DU DISPOSITIF ECOLE ET CINEMA POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015. (31/08/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION JYOTI POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015. (05/09/2014)
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION DES CONCERTS PASDELOUP POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 12 DECEMBRE 2014 POUR UN MONTANT DE 10 022.50 EUROS TTC. (03/09/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DANSE AVEC ELENA POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015. (08/09/2014)
- MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE RUE DU MONT BLANC :
 - AVENANT N°1 DU LOT N°1 «VRD- ESPACES VERTS- MOBILIERS EXTERIEURS» AVEC LA SOCIETE COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 46 812.95 EUROS HT. (24/06/2014)
 - AVENANT N°2 DU LOT N°1 «VRD- ESPACES VERTS- MOBILIERS EXTERIEURS»- AVEC LA SOCIETE COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 3 010.60 EUROS HT. (07/08/14)
 - AVENANT N°2 DU LOT N°2 «INSTALLATION DE CHANTIER- GROS ŒUVRE» AVEC LA SOCIETE E.C.B AFIN DE PROLONGER LE DELAI D'EXECUTION. (24/06/2014)
 - AVENANT N°3 DU LOT 2 «INSTALLATION DE CHANTIER- GROS ŒUVRE» AVEC LA SOCIETE E.C.B POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 840 EUROS HT. (17/07/2014)
 - AVENANT N°1 DU LOT N°4 «ETANCHEITE- COUVERTURE- BARDAGE» AVEC LA SOCIETE SUCHET POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 1 681 EUROS HT. (24/06/2014)
 - AVENANT N°1 DU LOT N°5 «MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM FACADE RIDEAU» AVEC LA SOCIETE PLASTALU POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 5 361.25 EUROS HT. (24/06/2014)
 - AVENANT N°2 DU LOT N°5 «MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM FACADE RIDEAU»- AVEC LA SOCIETE PLASTALU POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 1 181 EUROS HT. (07/08/14)
 - AVENANT N°1 DU LOT N°6 «SERRURERIE» AVEC LA SOCIETE LABER METAL POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 6 475 EUROS HT. (24/06/2014)
 - AVENANT N°2 DU LOT N°6 «SERRURERIE» AVEC LA SOCIETE LABER METAL POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 565.00 EUROS HT. (07/08/14)
 - AVENANT N°1 DU LOT N°7 «PLATRERIE- PLAFONDS SUSPENDUS» PASSE AVEC LA SOCIETE E.C.B. AFIN DE PROLONGER LE DELAI D'EXECUTION. (24/06/2014)
 - AVENANT N°1 DU LOT N°8 «MENUISERIES INTERIEURES» AVEC LA SOCIETE SOGEFI POUR UN MONTANT DE 3 835.62 EUROS HT EN MOINS VALUE. (24/06/2014)
 - AVENANT N°2 DU LOT N°8 «MENUISERIES INTERIEURES» PASSE AVEC LA SOCIETE SOGEFI POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 1 513.35 EUROS HT. (22/08/2014)
 - AVENANT N°1 DU LOT N°9 «CARRELAGE- FAIENCE» AVEC LA SOCIETE TECHNOPOSE ET BEDEL AFIN DE MODIFIER LE DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX. (08/07/2014)
 - AVENANT N°1 DU LOT N°10 «RETELEMENTS DE SOLS SOUPLES» AVEC LA SOCIETE BATI PRO 77 POUR UN MONTANT DE 706.08 EUROS HT EN MOINS VALUE. (09/07/2014)
 - AVENANT N°1 DU LOT N°11 «PEINTURE» PASSE AVEC LA SOCIETE PAPILLON POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 651 EUROS HT. (25/06/14)
 - AVENANT N°1 DU LOT N°12 «CLOISONS MOBILES» AVEC LA SOCIETE ALGAFLEX AFIN DE PROLONGER LE DELAI D'EXECUTION. (24/06/2014)
 - AVENANT N°1 DU LOT N°13 «MOBILIERS» AVEC LA SOCIETE SOUVIGNET POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 1 313 EUROS HT. (24/06/2014)
 - AVENANT N°2 DU LOT N°13 «MOBILIERS» AVEC LA SOCIETE SOUVIGNET POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 645.40 EUROS HT. (07/08/14)
 - AVENANT N°1 DU LOT N°14 «ELECTRICITE- COURANTS FORTS ET FAIBLES» AVEC LA SOCIETE EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 3 773.11 EUROS HT. (09/07/2014)
 - AVENANT N°2 DU LOT 14 «ELECTRICITE- COURANTS FORTS ET FAIBLES» AVEC LA SOCIETE EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 1 187.03 EUROS HT. (25/07/2014)
 - AVENANT N°1 DU LOT N°15 «CVC- PLOMBERIE- SANITAIRES» AVEC LA SOCIETE CHARPENTIER POUR UN MONTANT DE 9 574.64 EUROS HT EN MOINS VALUE. (24/06/2014)
 - AVENANT N°1 DU LOT N°17 «SIGNALETIQUE»- AVEC LA SOCIETE ABSCISSE SIGNALETIQUE POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 1 340 EUROS HT. (07/08/14)
 - AVENANT N°2 DU LOT N°17 « SIGNALETIQUE »- AVEC LA SOCIETE ABSCISSE SIGNALETIQUE POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 1 025 EUROS HT. (07/08/14)
- DECISION MODIFICATIVE DE LA REGIE D'AVANCES DU SERVICE GARAGE. (08/07/2014)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX DU CENTRE ANDRE MALRAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES SCOUTS VIETNAMIENS DE FRANCE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015. (02/09/2014)

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES –

- FIXATION DE TARIFS MUNICIPAUX NON SOUMIS AU TAUX D'EFFORT –
Animation Musicale : VOTE PAR 47 voix POUR 2 ABSTENTIONS
Cinéma : VOTE PAR 42 voix POUR 5 CONTRE 2 ABSTENTIONS

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES –

- QUARTIER PAJEAUD : MODIFICATION DES CONDITIONS DE LA PROMESSE DE VENTE AVEC LA SCCV ANTONY PAJEAUD 1 PORTANT SUR LE TERRAIN SIS 80-96 RUE ADOLPHE PAJEAUD -
VOTE PAR 41 voix POUR 7 CONTRE 1 ABSTENTION
- NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE A L'ANGLE DE L'AVENUE LAVOISIER ET LA RUE PIERRE GILLES DE GENNES – ATTRIBUTION DU MARCHÉ NEGOCIE DE MAITRISE D'ŒUVRE AU GROUPEMENT SOLIDAIRE DIETMAR FEICHTINGER ARCHITECTES / QUADRIPLUS GROUPE -
VOTE PAR 47 voix POUR 2 ABSTENTIONS
- ACQUISITION PAR LA VILLE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE D'EMPRISES DE TERRAIN ISSUES DE LA PARCELLE CADASTREE BY N°99 DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE A L'ANGLE DE L'AVENUE LAVOISIER ET DE LA RUE PIERRE GILLES DE GENNES -
VOTE PAR 42 voix POUR 7 ABSTENTIONS
- AMENAGEMENT DES TERRAINS BAS GRAVIERS-CROCHETEURS (PARC DES ALISIERS) :
 - Adoption de l'avenant n°1 pour le lot 2 passé avec le groupement d'entreprises Nature & Paysages / Jean Fréon Elagage -
 - Adoption de l'avenant n°3 pour le lot 3 passé avec l'entreprise Bois Loisirs Créations -VOTE PAR 49 voix POUR
- MODIFICATION DES CONDITIONS D'ACQUISITION D'UNE CRECHE EN VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) RUE D'OLOMOUC -
VOTE PAR 49 voix POUR
- ILOT BAS GRAVIERS : ACQUISITION PAR LA VILLE D'EMPRISES DE TERRAIN REPRESENTANT 5 424 M² ISSUES DE LA PARCELLE CADASTREE Y N°296 APPARTENANT A ANTONY HABITAT -
VOTE PAR 49 voix POUR
- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PROPRIETE SITUEE 179 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE CADASTREE G 108 APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME TEIXEIRA -
VOTE PAR 49 voix POUR
- CESSIION DES LOCAUX APPARTENANT A LA VILLE SITUES DANS UNE COPROPRIETE SISE 67 AVENUE ARISTIDE BRIAND CADASTREE O 217 A ANTONY -
VOTE PAR 41 voix POUR 8 CONTRE

- CESSIION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DE 22 M² SITUEE DANS LE SECTEUR BAS GRAVIERS A ANTONY A MONSIEUR GERALD SIMON (RECTIFICATIF) -
VOTE PAR 49 voix POUR

- TAXE D'AMENAGEMENT : FIXATION D'UN TAUX MAJORE DANS LE SECTEUR DESCARTES -

VOTE PAR 41 voix POUR 7 CONTRE 1 ABSTENTION

III – PERSONNEL –

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET FIXATION DE TAUX DE REMUNERATION -

VOTE PAR 49 voix POUR

- MODIFICATION DES MODALITES DE CALCUL DES VACATIONS DU TEMPS DE GARDERIE PERISCOLAIRE SUITE A LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES -

VOTE PAR 49 voix POUR

IV - EDUCATION –

- ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DE LA VILLE D'ANTONY A PASSER AVEC LA SOCIETE ELRES (ELIOR RESTAURATION) -

VOTE PAR 41 voix POUR 8 ABSTENTIONS

- PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENGAGEES PAR L'EDUCATION NATIONALE EN FAVEUR DE L'INITIATION AUX LANGUES ETRANGERES DANS LES CLASSES DE COURS ELEMENTAIRES DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 -

VOTE PAR 49 voix POUR

V - AFFAIRES DIVERSES –

- ADHESION DE LA VILLE AU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' METROPOLE -

VOTE PAR 48 voix POUR 1 CONTRE

- ADOPTION D'UN CONTRAT DE TRANSACTION POUR L'ETUDE ET LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS A PASSER AVEC LA SOCIETE ATEXO -

VOTE PAR 49 voix POUR

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ETAT POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIIONS DE SECURITE ROUTIERE -

VOTE PAR 49 voix POUR

- DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :

- Commission des Services Publics Locaux,
- 7^{ème} (Urbanisme, Aménagement et Travaux), 8^{ème} (Enfance et Famille) et 11^{ème} (Vie Associative et Animation) Commissions Municipales,
- Harmonie Municipale,
- Commission Extra-Municipale relative aux jumelages de la Ville,

VOTE PAR 7 voix POUR 42 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

**Fin de la séance à 22h50
Antony, le 26 septembre 2014**

**Le Maire d'Antony,
Jean-Yves SÉNANT**